

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale

TSA 81412

44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr

www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 83 (service gratuit + prix d'appel)

FLX00100323302714-07TPE01

CRECHE CASA BABY
4 RUE VASCO DE GAMA
94370 SUCY-EN-BRIE

Facture du 01/01/2025

n° 10216796534

Montant Hors TVA

33,00 €

Montant TVA (payée sur les débits)

0,00 €

Facture TTC

33,00 €

Montant total à payer (TTC)

33,00 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,25 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 01/02/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

33,00 €

16/01/2025

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 22215394815 XX

Facture du 01/01/2025 n° 10216796534

Récapitulatif de votre facture

Services (HT)		33,00 €
Services		33,00 €
Total Hors TVA		33,00 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	0,00 €
TVA à 0%	33,00	0,00 €
Total TTC facturés sur la période		33,00 €

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Facture du 01/01/2025 n° 10216796534

Détail de facturation complémentaire

Services				33,00 € HT
Groupe de sites : LOT - 003, Contrat : 2010009379801 Service hors SI - prix non réglementés		Quantité	Prix unitaire	Taux de TVA
Assistance Dépannage Intégrale - Service incluant la TSCA* - 11/24			16,50 €	0,00 %
Assistance Dépannage Intégrale - Service incluant la TSCA* - 12/24			16,50 €	0,00 %

*Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA Article 991 et suivants du CGI)

Service facturé au nom et pour le compte d'INTER PARTNER ASSISTANCE, succursale française AXA, siège social 8-10, rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff
SIREN: 316 139 500, RCS Nanterre.

